

**Projet Métropolitain
des Solidarités 2017 - 2022**

80 actions pour une métropole inclusive



SOMMAIRE

I - Un défi de taille pour une métropole solidaire	4
Le Projet Métropolitain en quelques chiffres	
II - Un projet transversal issu d'une large concertation	5
Une feuille de route articulée autour de 4 axes stratégiques	
III - Développer la prévention à destination de tous	6
Identifier les situations difficiles pour mieux les combattre	
IV - Offrir un parcours continu et adapté à l'utilisateur	8
Un accompagnement global et cohérent pour éviter toute rupture de parcours	
V- Renforcer les partenariats pour gagner en cohérence	10
VI -Favoriser l'inclusion sociale et urbaine	12
Favoriser le retour à l'emploi par l'insertion	

UN DÉFI DE TAILLE POUR UNE MÉTROPOLE SOLIDAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2015 à la suite de la loi Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles, la Métropole de Lyon assume l’ensemble des compétences exercées auparavant par le Département du Rhône et la Communauté Urbaine de Lyon, et notamment les compétences sociales, dans une perspective de synergie avec les autres politiques de la Métropole comme par exemple le logement et le développement économique.

Désormais chef de file de l’action sociale, la Métropole va proposer au vote, lors du prochain conseil de la Métropole du 6 novembre 2017, le Projet Métropolitain des Solidarités. **Fruit d’un travail important de 18 mois et d’une concertation de près de 1 800 personnes** (élus, partenaires et associations), le Projet Métropolitain des Solidarités offrira, à travers des orientations stratégiques sociales et médico-sociales concrètes, un accompagnement complet et adapté aux besoins des personnes les plus fragiles.

« Il s’agit d’une étape importante pour tenir l’une des promesses de la Métropole : mieux accompagner les plus fragiles, qu’il s’agisse des personnes âgées, des personnes handicapées, de l’enfance ou de la petite enfance. Ce projet est essentiel, au même titre que le programme de développement économique. Une métropole qui rayonne est une métropole inclusive dans laquelle chacun trouve sa place. »

David Kimelfeld, Président de la Métropole de Lyon.

Pour renforcer l’efficacité des politiques sociales qu’elle porte, la Métropole a choisi de conduire **un projet global complet où toutes les politiques seront menées de manière complémentaire** et coordonnée en faveur :

- Des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- De la Protection Maternelle et Infantile
- De la Prévention et Protection de l’Enfance
- De la Santé Publique
- Du Développement social

Pour cela, la Métropole a décidé d’**allier développement social, économique et urbain** en proposant des solutions plus intégrées et mieux adaptées aux enjeux des citoyens.

Le Projet Métropolitain des Solidarités en quelques chiffres :

750 millions d’euros investis en 2017 soit près de **25%** du budget métropolitain

30 % des effectifs dédiés

55 000 à 60 000 ménages reçus

142 000 entretiens sociaux

15 000 visites à domicile

17 500 enfants vus en bilan de santé

10 000 mineurs pris en charge dans le cadre de la protection de l’enfance

UN PROJET TRANSVERSAL ISSU D'UNE LARGE CONCERTATION

Afin que le Projet Métropolitain des Solidarités soit en totale adéquation avec l'ensemble des compétences métropolitaines, un travail de diagnostic et de concertation a été initié par les Vice-présidents et les Conseillers délégués métropolitains en charge des politiques de solidarité. Celui-ci s'est également appuyé sur l'expertise et la mobilisation des partenaires associatifs et institutionnels : la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le Parquet des Mineurs, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Éducation Nationale, la CPAM, la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale et les associations du secteur social et médico-social.

À l'issue de 6 mois de diagnostic et de concertation, plusieurs principes d'actions structurants ont été identifiés par l'ensemble des acteurs. Ceux-ci visent à encourager le renouvellement des pratiques et de nouveaux « modes de faire » dans le champ des solidarités en :

- Valorisant les initiatives associatives et institutionnelles des territoires
- S'appuyant sur l'innovation et en développant les outils numériques pour améliorer le quotidien et la relation avec les bénéficiaires ;
- Privilégiant les démarches de proximité avec les populations au plus près de leurs lieux de vie.

Une feuille de route articulée autour de 4 axes stratégiques

Ce Projet Métropolitain des Solidarités est l'illustration d'une feuille de route définie par la Métropole et ses partenaires dans le champ des solidarités pour la période 2017-2022. Cette feuille de route s'articule autour de 4 axes stratégiques :

- ✓ **Développer la prévention** à destination de tous, pour éviter la dégradation des conditions des personnes fragiles.
- ✓ **Offrir un parcours continu et adapté à l'usager**, en diversifiant les modalités d'accompagnement et en s'appuyant sur l'innovation pour répondre aux nouveaux besoins et usages.
- ✓ **Renforcer la cohérence des politiques de solidarité** en s'appuyant sur les partenariats entre la Métropole, les communes et l'ensemble des établissements et services habilités.
- ✓ **Favoriser l'inclusion sociale et urbaine**, en associant les usagers aux dispositifs sociaux et en les incluant dans la démarche et les différentes actions proposées.

Au total, ce sont près de **80 actions concrètes qui sont mises en place et initiées auprès de tous les publics** : personnes âgées, personnes en situation de handicap, petite enfance...

Ces réalisations seront partagées avec l'ensemble des acteurs, lors des **Assises des Solidarités, événement fédérateur organisé mi-2018**, permettant de revenir sur les actions menées et de débattre sur les grands enjeux de solidarité du territoire.



DÉVELOPPER LA PRÉVENTION À DESTINATION DE TOUS

Permettre à chacun de ne pas se retrouver un jour dans une situation de fragilité est l'un des objectifs majeurs du projet. Pour cela, de multiples actions de prévention sont déployées sur le territoire par La Métropole et ses partenaires.

Pour gagner en efficacité et en lisibilité, la Métropole souhaite renforcer ses actions de prévention et de sensibilisation des habitants à travers différents outils et canaux. Pour exemple, la mise en circulation du **Bus Info Santé**, un outil itinérant d'information et de promotion de la santé piloté par la Métropole et soutenu par l'ARS. **Ce bus a reçu depuis 2015 près de 3 115 personnes** sous formes de groupes, de séances ou de permanences et élargira, dès 2018, ses compétences dans le domaine social (logement, surendettement ...).



La Métropole mène par ailleurs un travail de recensement des actions de prévention et de coordination avec les partenaires. Elle **préside depuis 2016 La Conférence des financeurs** dans le champ de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Cela a permis de financer, grâce à un budget de près de 3,5 M€, de nouvelles actions de prévention menées par des associations, des partenaires publics ou des acteurs privés : logements adaptés, environnement accessible, outils techniques, aides à domicile etc.



Pour sensibiliser le grand public, elle mène également des **campagnes de prévention** tout au long de l'année comme celle autour de la santé, comme par exemple la campagne de prévention des cancers du sein et colorectal. Elle souhaite également informer sur des messages de santé publique qui prennent une place majeure dans le quotidien de tous tels que l'alimentation saine ou l'activité physique régulière et se mobilise également dans le domaine de la Protection Maternelle et Infantile. Les jeunes sont aussi un public cible, en particulier les collégiens via une sensibilisation concernant la sexualité et la vie amoureuse (avec les Centres

de Planification et d'Éducation Familiale). Enfin, engagée en faveur du développement durable, la Métropole préserve les espaces de nature en ville, déploie un plan d'actions pour les mobilités actives et vient d'adopter son premier Plan d'Oxygène, pour rendre la ville « plus respirable ».

Identifier les situations difficiles pour mieux les combattre

La politique de prévention de la Métropole vise à éviter la dégradation des situations, en repérant, au plus tôt, les personnes vulnérables et en les accompagnant. Elle dispose ainsi **d'une Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes dans le champ de la protection de l'enfance et, depuis 2015, d'une Cellule d'Observation et de Protection de l'Adulte Vulnérable** qui a traité depuis sa création, plus de 1 500 situations difficiles. Elle s'attache également à mieux articuler les équipes de la Protection Maternelle et Infantile avec celles de la Protection de l'Enfance pour renforcer les interventions des professionnels au domicile des plus fragiles. Elle a pour cela **créé en janvier 2017 un Comité Partenarial Prévention et Protection de l'Enfance**.

Pour mieux répondre aux situations d'urgence sociales, des actions coordonnées avec les partenaires sont menées. À ce titre, la lutte contre les violences conjugales constitue l'une des priorités d'action de la Métropole sur le plan de la prévention et de l'accompagnement.

Enfin, la Métropole, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, déploie une politique de **soutien à la parentalité** avec différents outils mis en œuvre : interventions dans les Lieux d'Accueil Enfants Parents, conseil conjugal et familial, interventions au domicile de techniciens de l'intervention sociale et familiale, accompagnements des familles par des équipes sociales etc.

Pour renforcer ce soutien aux familles, la Métropole œuvre pour :

- Le développement d'interventions de puéricultrices au domicile des futures et jeunes mères isolées et précaires ;
- La mise en place de consultations préventives de 18 mois à 5 ans pour mieux sensibiliser les parents aux enjeux de scolarité de leurs enfants ;
- L'accompagnement de la parentalité, notamment lors d'un handicap de l'enfant ou lors de séparation ou conflits conjugaux



© Laurence Danière – Métropole de Lyon

Témoignage :



Claude Volmar

Directeur Général du Groupe CREAI ARA/CRIAS, Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

« La prévention est d'abord une attitude, avant d'être une politique ou une pratique. Elle oblige toutes les parties prenantes, des pouvoirs publics, aux bénéficiaires et à leur entourage mais aussi aux professionnels à leur service à construire une attitude inclusive. Celle-ci est essentielle pour transformer en profondeur les représentations sociales de la vieillesse, du handicap, de la vulnérabilité. C'est cette attitude, illustrée en de nombreux endroits du PMS, qui permettra à nos aînés d'apprendre à mieux anticiper, bien avant l'urgence, à nos aidants de ne pas s'épuiser à huis-clos, à nos personnes handicapées à prendre leur vie en main, à nos professionnels d'aider les personnes à s'émanciper.

Prévenir, c'est tout faire pour éviter que la dépendance survienne, certes au plan somatique, mais cela ne suffit pas. L'information, la formation, la connaissance des besoins et des attentes, la lutte contre les préjugés, la transformation de notre offre sociale et médico-sociale en la faisant sortir de ses murs, en l'inscrivant dans le droit commun et la Cité, forment une prévention que les personnes concernées nous aideront à construire.

Le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes et le CRIAS sont tous deux au service de cette cause, au travers de nombreuses actions qui toutes visent la capacité d'agir et la qualité des réponses apportées aux personnes vulnérables, par l'âge, le handicap, leur condition sociale. »

OFFRIR UN PARCOURS CONTINU ET ADAPTÉ À L'USAGER

Dotée d'une présence territoriale forte, la Métropole dispose de nombreux points d'accueil qu'elle **souhaite rendre plus accessibles, en s'appuyant notamment sur les nouvelles technologies** pour créer des services dématérialisés. Ces services rendus seront d'autant plus cohérents que les usagers pourront prendre part à ceux-ci et simplifier leurs démarches : accès aux droits et aux services, mutualisation d'outils pour optimiser la gestion et le suivi des demandes de prestations, etc.

Pour être accessibles à tous les publics, ces nouveaux usages ou services dématérialisés seront présentés via un accompagnement spécifique lors de leur développement. Pour exemple, **le Portail Via Trajectoire**, un outil de recherche et d'inscription pour intégrer facilement un établissement dédié aux personnes âgées. Soutenu par l'ARS et développé par les Hospices Civils de Lyon, il permet au demandeur, de saisir directement une demande d'admission en ligne auprès d'établissements recensés au sein d'un annuaire détaillé de l'offre, de gérer la mise à jour et un suivi de son dossier en ligne. **Ouvert depuis octobre 2016, Via Trajectoire a été utilisé pour créer 492 dossiers d'admission en établissements.**



La qualité et la prise en charge en établissement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap a été développée avec **près de 257 nouvelles places créées en 2015-2016, l'ouverture prochaine d'un EPHAD à Bron et la création de 83 nouvelles places pour les personnes en situation de handicap**. Elle a par ailleurs déployé de nouvelles formes d'habitat. **Les habitats partagés** intergénérationnels, transitionnels, adaptés et inclusifs, alternatives à l'entrée en établissement, sont autant de formes d'hébergement que la Métropole souhaite soutenir.

Un accompagnement global et cohérent pour éviter toute rupture de parcours

La Métropole s'engage à **repenser l'offre des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour permettre un parcours fluide et sans rupture à l'utilisateur**. Dans ce sens, elle favorise les actions collectives et participatives menées par les Maisons de la Métropole pour rendre l'utilisateur acteur de son parcours. Ces actions portent sur diverses thématiques telles que : le soutien à la parentalité, les questions budgétaires et de surendettement, les violences faites aux femmes etc. Un projet social de territoire sera, en ce sens, mené par les Territoires des Maisons de la Métropole pour analyser les besoins et adapter les solutions au contexte local.

En parallèle, une vigilance accrue aux moments charnières de vie des personnes isolées et en difficulté sont observées avec la plus grande attention. Dans le champ du **handicap**, un accompagnement des jeunes en situation de handicap est mis en œuvre pour favoriser leur intégration dans le milieu scolaire, dans le monde du travail ou au sein d'un établissement adulte. Pour les personnes vieillissantes handicapées, un appui renforcé, que ce soit à domicile ou pour faciliter leur entrée en établissement va être mené.

En matière de Protection de l'Enfance, le **Projet pour l'Enfant** va être généralisé pour mieux assurer la continuité de l'accompagnement éducatif, social et médical. Les petites unités de vie, les placements externalisés, les séjours d'apaisement vont être encouragés. Pour exemple, un **internat éducatif a été réouvert en septembre 2016**. Il développe des prises en charge hors les murs notamment à l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille. L'autonomie **des 16-21 ans** est aussi au cœur de cette politique d'accompagnement pour faciliter leur accès à un logement, à une formation ou un emploi.

Témoignage :



Christine Nicolet,

Présidente de l'Association Adélaïde Perrin

« L'association Adélaïde Perrin accueille 200 personnes handicapées mentales et /ou psychiques adultes jusqu'en fin de vie. Afin de répondre au mieux aux besoins des personnes qui nous sont confiées et leur apporter des conditions optimales dans leur quotidien, il est essentiel de bénéficier de solutions et de capacités d'accueil évolutives et innovantes. La création du pacte métropolitain des solidarités est en cela une réponse adéquate, permettant à tous les acteurs du secteur en particulier médico-social de répondre à cet objectif. »

RENFORCER LES PARTENARIATS POUR GAGNER EN COHÉRENCE

Pour mieux adapter les politiques de solidarité aux réalités de demain, la Métropole développe des outils d'observation performants et se rapproche de la recherche universitaire. Dans ce sens, **La Métropole va créer un Observatoire Métropolitain des Solidarités** afin de mettre en commun des données existantes avec les partenaires pour mieux connaître les besoins du territoire. L'Atlas des Solidarités est un premier outil. Il fera l'objet d'une actualisation annuelle et de déclinaisons sectorielles (petite enfance, éducation, protection de l'enfance, autonomie) pour prendre en compte les spécificités des champs d'intervention de la Métropole.



Atlas des politiques sociales et médico-sociales



Par ailleurs, renforcer ses partenariats avec les différents acteurs institutionnels et associatifs est essentiel pour garantir la cohérence des politiques sociales et médico-sociales. **Un Comité des partenaires** a été créé en ce sens. Il pourra se décliner par politique publique pour approfondir certaines thématiques de travail et par Conférence Territoriale des Maires pour répondre aux besoins spécifiques de chaque territoire.



Il s'agit effectivement de **renforcer la coordination des acteurs pour plus d'efficience**.

Trois axes, nécessitant une forte coordination des intervenants ont été identifiés comme prioritaires par la Métropole :

- L'accompagnement social et l'éducation des Mineurs Non Accompagnés
- Le décloisonnement entre la sanitaire et le médico-social
- L'accompagnement global de la santé mentale avec la volonté de faciliter l'accès et le maintien dans le logement des personnes atteintes de troubles psychiques.

Par ailleurs, la Métropole s'engage dans une coopération étroite avec les Centres Communaux d'Actions Sociale à travers un diagnostic partagé de la situation sociale d'un territoire et des échanges pour plus d'efficacité sur les demandes sociales menées auprès des usagers. Elle souhaite aussi renforcer la coordination de ses équipes d'accueil avec celle des CCAS pour apporter une réponse unique et lisible aux usagers.



À travers son partenariat avec les communes, le Grand Lyon souhaite également assurer **un parcours continu de santé préventive des jeunes enfants de 0 à 12 ans**, prévoyant la création de passerelles et d'outils de coordination accrue entre médecins de PMI, médecins de crèches et les services municipaux de santé scolaire.

La Métropole met un point d'honneur à consolider ses relations partenariales avec les établissements et services sociaux et médico-sociaux. Garante de la couverture territoriale et de la qualité des accompagnements proposés, elle assure un rôle de régulation des structures habilitées sur le territoire, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et la Protection Judiciaire de la Jeunesse. À ce titre, elle souhaite encourager la coopération et la mutualisation entre établissements et services mais aussi **promouvoir les expérimentations en faveur d'une meilleure prise en charge des personnes âgées ou en situation de handicap.**

Témoignage :



Laure Chareyre

Directrice de l'URIOPSS, Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires

« Les dispositifs mis en œuvre actuellement sont contradictoires puisqu'ils permettent la prise en compte de problématiques repérées mais les cloisonnent, de fait, par leur mode de gestion et de financement. Aujourd'hui, les attentes des personnes portent sur une réponse globale qui offre une palette de réponses correspondant à la réalité de la vie quotidienne : le logement, la mobilité, le handicap, le vieillissement, ou encore l'isolement, la santé, le travail, les enfants, leur scolarité. Les associations de tous les champs sanitaires et sociaux sont en pleine transition et portent de nouvelles formes de réponses co-construites avec les personnes concernées. Ce sont des projets innovants qui traversent les dispositifs et nécessitent des partenariats forts sur les territoires. L'habitat adapté est un des exemples de l'approche par les besoins des personnes. La phase d'expérimentation avec un partage de responsabilité est nécessaire pour accompagner la transformation d'un système curatif très lourd et proposer ensemble des réponses agiles et préventives ».

FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET URBAINE

Afin de faire de Lyon une métropole toujours plus inclusive et participative, il est nécessaire d'intégrer **l'usager au cœur du Projet et de le rendre acteur** de son parcours de vie. Au cœur des réalités, le bénéficiaire est celui qui est le plus au fait des besoins et des dispositifs nécessaires pour permettre une meilleure cohésion de tous. Consciente de cette place privilégiée de l'usager, la Métropole souhaite lui donner la parole par la mise en place du **Conseil Départemental et Métropolitain de Citoyenneté et d'Autonomie ainsi que la création d'un Comité d'usagers de la Protection Maternelle et Infantile.**



© Laurence Danière – Métropole de Lyon

La valorisation des actions des associations et du bénévolat est également un enjeu. De nombreuses actions de bénévolat sont ainsi soutenues telles que l'initiative « Tous unis, tous solidaires ». Dans le même temps et en lien avec le tissu associatif, la Métropole veut créer des outils pour optimiser la mise en relation des bénévoles avec les associations.

Les leviers culturels et éducatifs de la Métropole permettent également l'inclusion de tous dans la cité. Cela passe par le soutien d'actions en faveur du « vivre ensemble » comme **les actions de lutte contre le décrochage scolaire, les actions d'accès à la culture** ou encore l'accès à des offres et services favorisant l'inclusion sociale des personnes âgées et en situation de handicap.

Favoriser le retour à l'emploi par l'insertion

Engagée activement en faveur de l'insertion et du retour à l'emploi des personnes les plus fragilisées, la Métropole souhaite multiplier les opportunités d'emploi et développe les parcours et les clauses d'insertion en lien avec les compétences métropolitaines. En 2016, près de **550 personnes en insertion ont bénéficié des clauses d'insertion dans les marchés publics** de la Métropole de Lyon avec l'obtention en moyenne de contrats d'une durée de 2 mois. Cela équivaut à **189 000 heures de travail** pour les personnes en insertion grâce aux marchés métropolitains, soit **une hausse de 90 % par rapport à 2015.**

Le métier et la formation des assistants maternels est également au cœur des préoccupations de la collectivité qui soutient par ailleurs les partenariats des acteurs de l'insertion et de la petite enfance.

Témoignage :



Pascal Isoard-Thomas

Directeur Régional de l'Association Petits frères des pauvres

« La prise en compte des besoins des personnes âgées isolées que nous accompagnons nécessite souvent de re-questionner les cadres d'intervention des politiques de l'habitat et des politiques du social. Le Projet Métropolitain des Solidarités nous est très vite apparu comme une opportunité pour mettre en dialogue ces deux dimensions.

Au cours des derniers mois, dans le cadre de la concertation sur le PMS, nous avons ainsi pu évoquer avec de nombreux acteurs un projet de création d'une collocation pour personnes âgées isolées et précaires, souffrant de la maladie d'Alzheimer. Initialement porté par l'association, ce projet mobilise aujourd'hui de nombreux acteurs : les services de la Métropole (habitat, maintien à domicile...), les Hospices Civils de Lyon, les communes, les bailleurs sociaux, les promoteurs, les services de tutelle etc. Il s'agit d'un véritable projet de territoire ! Cette illustration souligne que le PMS facilite et soutient les synergies entre les différents acteurs au regard des besoins d'un public. Il permet ainsi à l'innovation sociale de se développer ! »

Contacts presse :

Métropole de Lyon

Magali Desongins

mdesongins@grandlyon.com

04 26 99 36 80 – 06 69 33 08 90